

Séance du Conseil Municipal du 24 août 2011

Compte rendu

Ordre du jour :

1. Vente terrain communal Boufartigue
2. Point sur les travaux
3. Questions diverses

Présents : MM LOUBON, COT, DESPAX, LABATUT, MORVAN, GINESTET, DUMONT, LAPEYRE, PIMOUNET, Mmes BEYRIA, BASSAT, CAILLE,

Absents/Excusés : MM PELLIS, BOUCHARD, ANÉ, Mmes MARCHESIN, GHILARDI, DESCOUS, MAGNOAC.

Marie-Thérèse CAILLE est nommée secrétaire de séance.

Pouvoirs : Mme Descous à Mr Despax, Mr Bouchard à Mr Ginestet, Mr Ané à Mr Morvan, Mr Pellis à Mr Cot

Compte rendu de la séance du 26 avril 2011 :

Mr Loubon fait part au conseil de la remarque de Mme Descous (lecture du courrier déposé en mairie) au sujet de son intervention « passage immeuble Ruiz ». Elle demande la rectification de son intervention « que Mr Ruiz a déjà posé » et non « qu'il va poser ».

Mr Loubon fait part au conseil que Mr Ruiz, à ce moment là, avait commencé de poser la laine de verre.

Approbation du compte rendu du 26 avril 2011, avec rectification demandée par Mme Descous.

1. Vente du terrain communal

Mr Loubon expose au conseil la proposition adressée par Dr Bernard LANGE (Saint Blancard) d'acquérir le terrain communal situé « Boufartigue » en vue d'un projet de création d'un établissement sanitaire et médico-social. (Lecture de la lettre). Il explique l'intérêt du projet pour la commune : création d'une activité économique, développement d'un pôle sanitaire en complémentarité avec l'hôpital de Lombez. Il soumet au conseil la proposition d'achat du Dr Lange : achat du terrain d'une superficie de 12 h a 80 environ au prix de 10 € le m².

Mr Loubon est favorable à cette proposition et pense que ce projet doit être défendu. Il donne la parole aux conseillers.

Mr Cot pense que ce projet est très intéressant et est une opportunité capitale pour la commune ; un projet qui s'intégrera mieux au site que le projet précédent (construction massive), un projet porteur pour Lombez et son canton et surtout complémentaire pour nos structures de santé déjà présentes sur notre territoire.

Mr Labatut est favorable au projet qui aura des effets importants sur toute la commune.

Mme Caille : le projet est une aubaine « miraculeuse »

Mr Morvan est tout à fait favorable au projet.

Mr Dumont est favorable à ce projet plutôt que 50 maisons de plus à la Ramondère.

Mr Ginestet est tout à fait favorable.

Mr Pimounet est favorable à 200%.

Mr Lapeyre, favorable au projet, demande s'il y aura une garantie à la signature du sous-seing. Mr Loubon répond qu'il demandera un engagement si possible.

Mme Bassat est favorable et ne voit que des côtés positifs à ce projet.

Mme Beyria est tout à fait favorable au projet qui est complémentaire avec l'hôpital et qui apportera des retombées importantes.

Mr Despax rappelle l'existence d'une PVR instituée sur ce secteur. Quant à la question médicale, il informe le conseil de son inquiétude car le projet du Dr Lange possède un service de SSR (service soins de suites et rééducation), qui pourrait concurrencer l'hôpital de Lombez. Lors d'un contact téléphonique auprès de Dr Lange, celui-ci a confirmé que son activité dans son service SSR n'était pas du tout comparable à celle exercée à l'hôpital de Lombez ; les activités de ce pôle sanitaire ne mettraient pas en danger celles assurées par l'hôpital de Lombez. Mr Despax précise qu'il convient d'être très vigilant à ce sujet car il rappelle la politique de l'A R S dans ce domaine : le principe de non cumul d'activités semblables entre structures privées et publiques situées dans un même secteur.

Il demande donc à Mr le Maire de s'assurer auprès de l'ARS qu'il ne puisse pas y avoir concurrence entre l'établissement du Dr Lange et l'hôpital de Lombez.

Mr Loubon répond qu'il sera vigilant.

Après vote, (Oui : 16), le conseil décide, à l'unanimité, de vendre le terrain communal (parcelles S° AI 42,43,44 et 46) au Dr Bernard Lange, au prix de 10 € le m² en vue de la réalisation du projet ci-dessus .

2. Point sur les travaux

Compte rendu de la commission des travaux du 18 août par Mr Cot.

Passage sous immeuble « Ruiz » : demande de devis potelets et éclairage public en cours

Livraison du polybenne courant septembre.

Eclairage public : Devis remplacement luminaires vétustes rue J Lalanne et Ave Maquis Meilhan 13 554.75 €ht (subvention Sdeg 4066 €)

Accord du conseil.

Restauration berges latérales du pont (Save)

Mr Cot présente le nouveau devis établi par SIGV : devis revu et modifié en raison de suppléments liés notamment à la mise en œuvre technique du chantier (échafaudage), montant de 9515.23 €ht. Accord est donné par le conseil.

Stade : Local buvette

Mr Cot rappelle que le LSC Rugby avait sollicité la commune pour le remplacement de la buvette actuelle.

Mr Cot présente 3 devis pour l'achat d'une structure amovible type « Algeco »

Y Cougnaud 8 556.04 €ht

Sarl Bouchard : 6 222.81 €ht

Chalet' xpo : 8 000.00 €ht

Question est posée de savoir si cette buvette servira aux autres clubs ou associations. Il est répondu qu'elle pourra servir aux autres associations. Après vote, (Oui : 16), le conseil décide l'achat de cette structure et approuve le devis de Sarl Bouchard

3. Questions diverses

Cession terrain école à la communauté de communes du Savès : fonds de concours

Mr le Maire informe le conseil que doivent être inclus dans le montant du fonds de concours les frais notariés et de géomètre (4424 €), soit un montant global du fonds de 82 321 €.

Visite site « Syngenta »

Le conseil est invité le mardi 27 septembre à 15 h pour la visite du site « Syngenta ».

Secrétariat de mairie

Mr Loubon fait un point sur le recrutement en cours pour le 3^{ème} poste.

Accord de principe est donné par le conseil pour le remplacement nécessaire du matériel informatique et l'évolution des logiciels.

Intervention Mme Caille

Mme Caille prend la parole pour faire une mise au point suite au compte rendu de la commission « urbanisme » du 26/07/2011 et donne lecture de sa déclaration :

« Réponse au faux : J'ai reçu comme vous tous un compte-rendu de la Commission d'urbanisme du 26 juillet 2011 dénonçant l'affichage d'un faux dans la cathédrale.

1) Il n'y a pas d'affiche dans la cathédrale, si ce n'est un panneau sur feuille blanche incitant les visiteurs à prendre sur la table le dépliant de la Fondation du Patrimoine réalisé pour aider financièrement à la restauration de la cathédrale Saint-Marie de Lombez.

2) Cet affichage accompagné des dépliants est en place dans la cathédrale depuis avril 2009.

3) Depuis cette date la municipalité adhère régulièrement à la Fondation du Patrimoine.

4) Ce dépliant dont j'ai rédigé les parties historiques et iconographiques, a été fait sur un modèle fourni par la Fondation du Patrimoine et lui a été soumis pour accord.

5) Sur le formulaire à remplir, il est bien stipulé que tous les dons sont destinés à la restauration de la cathédrale mais peuvent aussi être affectés à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

M'étant investie au maximum pour l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine, je m'étonne par ailleurs que l'on est pas jugé utile, ne serait-ce que par courtoisie, de me communiquer l'état des dons en 2011 soit la somme de 780 euros et de m'avoir informée que la municipalité avait décidé d'attribuer ces dons à la réfection de la toiture de la cathédrale.

D'autant plus que la dizaine de donateurs et pas des moindres, sont des visiteurs auxquels j'ai fait visiter la cathédrale.

Ceci posé, j'estime que l'appellation de « faux » est totalement infondée et relève d'une volonté de chercher « la petite bête » bien tardivement.

Des excuses seraient peut-être imaginables ou au moins l'aveu d'une amnésie passagère ! »

Mr Despax répond et tient à signaler :

« La commune s'est engagée dans de grosses restaurations de la cathédrale (toiture, électricité) et dans des restaurations mineures (tableaux). Pour nous aider financièrement dans ces restaurations, nous avons sollicité l'aide de la fondation du patrimoine. De ce fait, nous payons une cotisation annuelle pour bénéficier de son soutien. L'aide de la fondation est affectée à un seul projet à la fois. 3 conventions ont été signées avec la Fondation :

- une pour la toiture de la cathédrale
- une pour le tableau de « St Majan »
- une pour le tableau de « La Crucifixion »

L'ouverture d'une convention nous permet de pouvoir bénéficier de l'aide d'un mécène (ce que nous espérons pour la toiture, exemple comme pour la restauration des remparts de Lectoure) de dons des particuliers et de subventions directes de la fondation ; ce qui est le cas pour les tableaux.

La signature d'une convention implique :

- une délibération du conseil municipal validant la restauration et autorisant la demande de subvention
- un document d'information sur l'œuvre et la restauration envisagée
- un plan de financement détaillé

La commune signe ensuite une convention avec la fondation du patrimoine pour une restauration spécifique et définie. Elle permet de lancer une souscription et de solliciter une subvention.

Cette démarche a été respectée pour les 3 dossiers : toiture Cathédrale, Tableaux St Majan et Crucifixion.

Or, dans la cathédrale a été déposée une affiche sollicitant des fonds pour la restauration de la chapelle Nord de « St Majan » dans la cathédrale à l'en-tête de la fondation du patrimoine.

Il n'y a jamais eu de délibération de la commune pour engager de travaux de restauration de cette chapelle ni de plan de financement.

De ce fait, il est impossible actuellement de signer une convention avec la Fondation car la commune n'a jamais décidé cette restauration.

La Fondation n'a jamais été informée d'une démarche de convention pour cette restauration.

Donc, cette annonce de souscription parrainée par la Fondation du patrimoine pour des travaux non décidés par la commune est une fausse annonce. C'est pour cela que je vous ai adressé par mail le Compte rendu de la commission Urbanisme patrimoine du 26/07/11 »

Cf : Compte rendu la dite commission.

Séance levée à 19 h 45